

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CULTURE / PATRIMOINE **SÉANCE PUBLIQUE DU
17 MAI 2019 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

1 DOCUMENT - Publié le 16 mai 2019

 cp-seance-publique-17-mai-2019-17052019.pdf
PDF-211.26 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

A l'occasion de la séance publique du 17 mai 2019 à l'Hôtel du Département, les élus vont examiner 36 rapports et délibérations. Parmi les sujets à l'ordre du jour figurent le soutien au patrimoine et à la culture, aux victimes de violences ou encore la création d'une aire de covoiturage.

Préserver et valoriser le patrimoine monumental seine-et-marnais

Le patrimoine monumental constitue un véritable atout pour l'attractivité et le développement des territoires. **C'est pourquoi le Département prévoit un soutien financier de près de 376 000 € à la restauration de divers monuments publics et privés :**

- mise en sécurité des courtines sud-ouest du château de Brie-Comte-Robert et réalisation d'une étude pour achever la restauration de cet édifice datant du 12^e siècle (canton de Combs-la-Ville) ;
- restauration extérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste à Nemours, classée Monuments historiques (canton de Nemours) ;
- restauration de la toiture de l'église Saint-Rémy à Ferrières-en-Brie, classée Monuments historiques (canton d'Ozoir-la-Ferrière) ;
- entretien et restauration de la Maison de plaisance du Baron Ménagier à Germigny- l'Évêque, inscrite Monuments historiques (canton de La Ferté-sous-Jouarre).
- réfection de la toiture de l'église Saint-Germain à Gouvernes (canton de Lagny-sur-Marne) ;
- restauration des remparts de Provins, classés Monuments historiques (canton de Provins). Ce soutien au patrimoine provinois s'inscrit dans le cadre d'une convention quadripartite (2019-2028) entre le Département, la Ville de Provins, l'Etat et la Région Île-de-France. **Le Département s'engage ainsi à apporter annuellement 200 000 € à la cité de Provins**, classée au patrimoine mondial de l'Unesco et qui fait l'objet d'un programme de restauration de grande envergure depuis de nombreuses années.

Act'art, premier partenaire culturel et artistique du Département

L'association Act'art développe des actions culturelles et artistiques dans le milieu rural et auprès des collégiens et des adolescents. Dans le cadre de sa politique culturelle, **le Département renouvelle son partenariat avec cette structure en approuvant son projet et en lui attribuant une subvention de 1,18 M€.**

Parmi les actions de l'association figure le dispositif « Scènes Rurales » et, depuis la saison 2017/2018, les « Résidences Scènes Rurales » en partenariat étroit avec les communautés de communes du territoire, les résidences d'artistes, les spectacles et les ateliers de sensibilisation ou de pratique artistique dans les collèges, la coordination du dispositif « Collège au cinéma », l'atelier « Culture et lien social » en partenariat avec la MDS de Montoreau ou encore la participation au festival départemental du patrimoine « Emmenez- moi... », qui se déroulera du 22 juin au 14 juillet.

Lutte contre les violences intrafamiliales

Dans les situations de violences intrafamiliales, la question de l'hébergement des victimes est essentielle. Le Département, compétent pour soutenir et accompagner les personnes vulnérables, a créé en mars 2017 un nouveau dispositif pour ouvrir ses logements (780 au 31 décembre 2018), habituellement réservés aux agents départementaux, aux personnes victimes de ces violences. Ce dispositif s'appuie sur deux associations spécialisées dans la prise en charge des personnes victimes de violences : SOS Femmes 77 et Solidarités Femmes Le Relais 77. **Grâce à ce dispositif, 12 ménages ont pu être relogés en 2017, 5 ménages en 2018.** Le Département renouvelle ce partenariat pour la période 2019-2021.

Une station de covoiturage innovante à Cély-en-Bière

Le Département prévoit de réaliser une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur entre l'autoroute A6 et la RD 372, à Cély-en-Bière. La station pourrait voir le jour en 2020.

Cette implantation fait partie des 40 localisations identifiées comme stratégiques au niveau du département, en raison notamment de l'accès à l'autoroute A6, celui-ci étant le premier sans péage pour rejoindre Paris. L'échangeur constitue également un accès à l'autoroute A6 et à Melun pour les Essonnais.

L'intérêt de cette localisation est confirmé par les nombreux stationnements (une quinzaine en moyenne) en bordure de la RD 372 et sur les parkings publics, qui confirment une pratique déjà existante du covoiturage. Cela se traduit par des stationnements sur les trottoirs, obligeant les piétons à cheminer sur la chaussée, s'exposant ainsi au danger automobile.

L'intérêt d'aménager une station de covoiturage est partagé par l'ensemble des partenaires potentiels : le Département, la commune de Cély-en-Bière, la société Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR), la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et le Parc naturel régional du Gâtinais français.

L'aménagement consiste à réaliser une plate-forme de stationnement, assortie de services, accessible le plus directement possible depuis les infrastructures autoroutière et routière. Le site retenu est très proche de l'A 6, accessible depuis le carrefour giratoire entre la RD 372 et les bretelles de l'autoroute.

La station de covoiturage pourra accueillir 47 voitures. La réalisation d'un espace d'attente avec un abri, d'un éclairage et de box sécurisés pour les vélos est prévue. **Il est aussi envisagé d'expérimenter sur ce site certaine**

s innovations qui pourraient par la suite être généralisées à d'autres aires de covoiturage : smart-comptage, ou covoiturage dynamique.

Le Département de Seine-et-Marne sera le maître d'ouvrage de cette opération. Le coût global des travaux est estimé à 541 000 €. Des subventions sont sollicitées auprès d'APRR et de la Région Ile-de-France.

Contacts presse :

- **Luce Margonty** : 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 luce.margonty@departement77.fr
- **Guillaume Tallon** : 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 guillaume.tallon@departement77.fr